

Protocole Sanitaire – application 2021-2022

Ce document vient réaffirmer la nécessité :

- De mettre en œuvre les gestes barrières,
- De procéder à une information précise auprès de tous les personnels, des élèves et des familles sur les modalités d'application du protocole au sein du collège Pierre Norange, conformément aux directives fixées par le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports.

Le protocole sanitaire sera publié sur le site internet de l'établissement <https://pnorange.loire-atlantique.e-lyco.fr/> ainsi que sur l'espace « casier numérique » du logiciel pronote.

Les professeurs principaux se chargeront d'informer les élèves de ses futures évolutions.

Priorités du Protocole Sanitaire

Priorité 1 : favoriser l'accueil de tous les élèves au collège, en fonction du niveau défini par le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports, dans des conditions de sécurité sanitaire strictes afin de réduire les risques de propagation du virus :

- Faire appliquer les gestes barrières à tous : élèves, adultes, visiteurs,
- Respecter les obligations liées au Port du masque pour tous les élèves, tous les adultes et tous les visiteurs au collège,
- Mettre en place systématiquement l'aération et la ventilation des locaux doit être systématique,
- Limiter le brassage entre les élèves en fonction des directives ministérielles,
- Définir une organisation cohérente en matière d'entrées et de sorties, de circulation dans l'établissement et sur le temps de la récréation et de la restauration scolaire.

Dans l'hypothèse où l'établissement serait confronté à une éviction d'un ou plusieurs élèves, à la fermeture d'une ou plusieurs classes, voire à la fermeture partielle ou totale du collège, le plan de continuité pédagogique s'appliquera et se traduira par la mise en place d'un enseignement selon la modalité la plus pertinente en fonction de la situation (présentiel, distanciel alliant numérique et pochette de documents).

Objectif du protocole : protéger tous les élèves, tous les personnels, toutes les personnes extérieures.

PRELABLE

Pour l'année scolaire 2021-2022, conformément aux directives fixées par le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports visant à maintenir une stratégie privilégiant l'enseignement en présence, pour la réussite et le bien-être des élèves, tout en limitant la circulation du virus au sein des établissements scolaires, le collège se conformera à la graduation comportant quatre niveaux de mesures proportionnées :

- **Niveau 1 / niveau vert ;**
- **Niveau 2 / niveau jaune ;**
- **Niveau 3 / niveau orange ;**
- **Niveau 4 / niveau rouge.**

Le cadre de fonctionnement du collège Pierre Norange est constitué de plusieurs fiches :

- Les règles fondamentales de fonctionnement qui s'appliqueront pour chaque niveau de mesures, soit la fiche n°1 ;
- Les mesures de fonctionnement pour les différents niveaux, soit les fiches 2-3-4 et 5 ;
- La conduite à tenir en cas de maladie et les principes de bases de la mise en œuvre de la continuité pédagogique, soit la fiche n°6,
- La répartition des classes lorsque nous devons fonctionner en « salles fixes », soit la fiche n°7.

En fonction du niveau de mesures annoncé par le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports, ce cadre de fonctionnement sanitaire évoluera en fonction du contexte sanitaire. Le changement du niveau de mesures fera l'objet d'une information à tous, élèves, familles, personnels et visiteurs, avant son application.

FICHE N°1 - REGLES FONDAMENTALES DE FONCTIONNEMENT

Les parents d'élèves jouent un rôle fondamental puisqu'ils s'engagent à ne pas mettre leur enfant au collège en cas de fièvre (38°c ou plus), en cas d'apparition de symptômes évoquant la covid-19 ou en cas de suspicion ou encore identifié comme contact à risque. **En cas d'apparition d'un signe de maladie, une mesure d'isolement doit s'appliquer.**

Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.

Les visiteurs ou accompagnateurs sont autorisés à accéder au bâtiment après désinfection et nettoyage des mains, avec port du masque obligatoire et respect d'une distance physique d'au moins un mètre. Il est obligatoire de se présenter à l'accueil de l'établissement pour signaler sa présence.

La direction de l'établissement mettra en place plusieurs temps d'information et de formation à destination de l'ensemble de la communauté éducative :

- Pour tous les personnels,
- Pour tous les élèves,
- Pour toutes les familles lors de la diffusion du protocole.

➤ L'application du passe sanitaire

Conformément aux directives nationales, **le passe sanitaire ne s'applique pas. Le collège Pierre Norange n'effectuera pas de contrôle** du passe sanitaire sur quiconque, élèves, personnels, familles, intervenants extérieurs et visiteurs.

En revanche, des campagnes de vaccination seront proposées aux élèves volontaires, sous réserve de l'accord des responsables légaux.

Lors des sorties scolaires, en fonction des situations, les règles de droit commun s'appliquent. Aussi, il est possible qu'un passe sanitaire puisse être exigé par certains lieux. En fonction de la situation, nous demanderons aux responsables légaux de remplir une attestation sur l'honneur indiquant que l'élève ne rencontrera pas de difficultés particulières lors de la sortie.

➤ L'application des gestes barrières

Les gestes barrières doivent être appliqués en permanence, partout et par tout le monde. Ils doivent faire l'objet d'une présentation ou d'un rappel régulier auprès des élèves. Pour cela, l'établissement met à disposition des personnels le diaporama présenté lors de la pré-rentrée afin de pouvoir procéder à un temps d'information et de formation des élèves à ces gestes. Cette formation sera mise en œuvre pour chaque nouvel élève arrivant en cours d'année. **A chaque retour de vacances et autant que cela sera nécessaire, un temps d'information et de formation des élèves devra être mis en place.**



1. **Le lavage des mains** : élément indispensable, il s'agit de laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Le séchage doit être soigneux, en utilisant autant que possible une serviette en papier jetable.

Au collège Pierre Norange : nous procéderons au lavage des mains par le « pschittage ». Lors de l'arrivée de chaque entrée en salle de classe, après un passage aux toilettes, avant puis après le repas, les élèves se verront pulvériser du gel hydroalcoolique sur les mains. L'utilisation des lavabos sera possible, notamment lors du passage à la demi-pension. Des vaporisateurs seront mis à disposition des enseignants dans les salles et dans tous les lieux susceptibles de recevoir des élèves ou du public. Les élèves ne sont pas autorisés à apporter leur propre gel hydroalcoolique en ce qu'il n'y a pas de certitude sur la nature du produit. Nous rappelons que l'introduction de liquides au sein de l'établissement est prohibée pour des raisons de sécurité.

Les personnes extérieures devront se présenter à la loge et devront se désinfecter les mains lors de leur passage. Ils se verront remettre un badge « visiteur », qui sera désinfecté par l'agent d'accueil dès sa restitution. En plus de l'application du protocole sanitaire, le plan vigipirate s'applique et tout visiteur devra impérativement être mesuré de fournir une pièce d'identité lors de son entrée dans l'établissement auprès de l'agent d'accueil.

2. **En fonction du niveau de mesures fixés par le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports, le port du masque est obligatoire pour tous les personnels et tous les élèves, en tout temps et dans toutes les situations, dans les espaces clos.**

En ce qui concerne les espaces extérieurs, les règles de droit commun s'appliquent.

En ce qui concerne la dispense du port du masque, le décret n°2021-699 du 1^{er} juin 2021 définit les conditions suivantes : après l'avis du médecin, seule une personne en situation de handicap munies d'un certificat médical pourra être dispensé du port du masque.

Au collège Pierre Norange : nous appliquerons strictement cette mesure puisque la règle de distanciation physique ne pourra pas tout le temps être respectée. Le respect de l'obligation du port du masque est une priorité dans les lieux clos. Il convient de rappeler aux élèves que le masque vise à se protéger soi, mais aussi les autres. Le nez et la bouche doivent être couverts sinon le masque est inutile.

- Les élèves devront changer de masque à chaque demi-journée. Pour les demi-pensionnaires, ils doivent s'organiser pour changer de masque après le repas : ce qui suppose que ce changement se fasse avant de quitter la table. Ils enfileront donc leur nouveau masque avant de se lever et de débarrasser leur plateau. L'ancien masque sera soit jeté dans une poubelle adéquate, soit rapporté à la maison pour être lavé. Aucune circulation des élèves sans masque ne sera tolérée durant le repas.
- En ce qui concerne l'oubli du masque par un élève, le collège lui en prêtera un « temporaire » coloré correspond à la ½ journée de prêt, que nous récupérerons à la fin de la demi-journée (puisque nous procéderons au lavage nous-même).
- Le 14 mai 2020, la modification faite au niveau du Règlement intérieur de l'établissement permet de sanctionner les élèves récalcitrants en cas d'oubli répété du masque. Nous rappelons donc le processus : si un élève est repéré à ne pas porter son masque de façon récurrente, il sera signalé à la Vie Scolaire, qui adressera un premier avertissement aux parents par voie téléphonique. Si l'élève persiste, les parents devront venir le prendre en charge pour la journée par mesure de précaution sanitaire.

Pour les personnels : dans les bureaux ou dans d'autres lieux, une personne seule est autorisée à quitter son masque mais devra le garder à proximité et le remettre dès lors qu'une seconde personne est présente dans ce même lieu. Tous les personnels sont invités à faire preuve de vigilance sur le respect des consignes de distanciation et de port du masque, notamment lors des temps de pause ou de repas. Nous rappelons que des masques destinés aux personnels d'état sont à retirer auprès du secrétariat de Gestion.

3. L'aération et la ventilation des classes et des locaux.

L'aération et la ventilation, combinée aux gestes barrières, sont impératives et visent à réduire les risques de contamination. Ce sont deux facteurs essentiels pour le renouvellement de l'air, facteur primordial pour lutter contre la propagation du virus.

Au collège Pierre Norange : les agents et l'ensemble des personnels devront procéder à l'aération des locaux et des classes dès que cela est possible. Les agents effectueront cette tâche le matin, avant l'arrivée des élèves et des personnels, puis en fin de journée. Les professeurs se chargeront de ventiler les salles de classe à minima 15 minutes par heure.

L'aération des locaux s'effectuera de la manière suivante :

- Les portes des halls seront maintenues ouvertes toutes les 2 heures pendant 15 minutes afin de renouveler l'air (soit par les Agents, soit par les AED), ainsi que durant les moments où un groupe important de personnes s'y maintiendrait (à partir de 10 personnes environ - charge aux accompagnateurs de réaliser cette ventilation). Le reste du temps les portes pourront être refermées pour éviter les courants d'air.
- Les portes des classes pourront être refermées durant les cours à la condition expresse que la salle soit aérée "en grand" durant les 15 premières minutes d'occupation minimum et autant que de besoin.
- Il incombe à chaque professeur de réaliser cette ventilation en arrivant dans une salle durant 15 minutes minimum. Chacun jugera de l'utilité de laisser ouvert plus longtemps ou non. Dès lors que cette ventilation a été réalisée, les portes des classes peuvent être refermées. En quittant la salle à la fin des cours, nous vous demandons de refermer les fenêtres et laisser les portes des salles ouvertes afin de ventiler mais en évitant les courants d'air extérieurs.

➤ Les règles de distanciation physique

La distanciation physique **s'applique** lorsqu'elle est matériellement possible dans les espaces clos. Lorsque cela n'est pas possible, le respect du principe de l'accueil de tous les élèves en présents autant que possible demeure, quel que soit le niveau de mesures, et l'application des gestes barrières combinés au port du masque sont indispensables dans les espaces intérieurs.

La distanciation physique ne s'applique pas dans les espaces extérieurs.

Au collège Pierre Norange : l'installation des tables dans les salles sera réalisée en essayant de maintenir autant que possible une distanciation physique entre les élèves et entre les élèves et le professeur. De plus, nous devons maintenir autant que possible la distanciation physique lors des déplacements en groupe. Les temps d'entrée en classe et de circulation au sein de l'établissement feront l'objet d'une vigilance renforcée de la part de tous les personnels.

➤ La limitation du brassage des élèves

Le cadre sanitaire national indique que la limitation du brassage entre les groupes d'élèves, les classes et les personnels est organisée dès le **niveau 1 – niveau vert** et dans LA MESURE DU POSSIBLE. Le port du masque est obligatoire durant tous les déplacements à l'intérieur du bâtiment.

Au collège Pierre Norange :

- Quelque soit le niveau de mesures, les règles lors de l'entrée dans l'établissement et sur les cours de récréation sont identiques :

. Lors de l'entrée dans l'établissement :

- . Les élèves de 5^{ème} et 4^{ème} circuleront sur le côté gauche depuis le portail jusqu'à l'entrée dans le bâtiment,
- . Ceux de 6^{ème} et 3^{ème} circuleront sur le côté droit depuis le portail jusqu'à l'entrée dans le bâtiment.

Afin de fluidifier l'entrée des élèves dans l'établissement, la désinfection des mains se fera lors de l'entrée en classe, ce qui permettra de contrôler la possession ou non du carnet de liaison. En raison du plan vigipirate, les élèves seront invités à rentrer rapidement dans l'espace situé entre la grille et l'entrée du bâtiment.

. Sur les cours de récréation :

- . Les élèves de 5^{ème} et 4^{ème} seront dans la cour côté « gauche 5^{ème} / 4^{ème} et 3^{ème} »,
- . Ceux de 6^{ème} et 3^{ème} seront dans la cour côté « droit 6^{ème} ».

En cas de pluie lors de la récréation du matin, une alternance sera mise en place : 6^{ème} et 3^{ème} débiteront par la récréation puis le ¼ d'heure lecture, 5^{ème} et 4^{ème} débiteront par le ¼ d'heure lecture puis la récréation.

- Lorsque le niveau de mesures est le **niveau 1 – niveau vert**, les élèves circuleront librement d'une salle à une autre, dans le respect des gestes barrières et des règles du port du masque.

- A partir du **niveau 2 – niveau jaune**, la limitation du brassage sera strictement respectée en tout temps et dans toutes les situations, en adéquation avec les niveaux de mesures suivants.

. Lors de la circulation, les principes sont les suivants :

➔ La priorité est donnée à un groupe face à une seule personne / la priorité est donnée à celui qui sort / il faut circuler en tenant la droite dans les couloirs et les escaliers.

. Les élèves de 5^{ème} et 4^{ème} circuleront par l'escalier D, entreront dans le bâtiment par la porte la plus à gauche et sortiront du bâtiment par la porte la plus à droite, par le hall anciennement vie scolaire,

. Ceux de 6^{ème} et 3^{ème} circuleront par l'escalier A, entreront dans le bâtiment par la porte la plus à gauche et sortiront du bâtiment par la porte la plus à droite, par le hall anciennement CPE (là où se trouve l'installation liée aux travaux et qui coupe le hall en deux).

Le principe de limitation du brassage est réaffirmé, et pourrait rapidement être renforcé. La circulation des groupes dans les couloirs doit être contrôlée, notamment lors de la montée en classe après les récréations. Les enseignants veilleront à laisser un espace entre chaque groupe, dans les couloirs et les escaliers afin que la montée en classe de manière soit ordonnée.

. **Occupation des salles : un niveau = un couloir sur un étage + Principe : une salle = une classe, sauf pour les enseignements spécifiques = sciences, arts, EPS et enseignements professionnels.** Les élèves devront respecter le plan de classe et se rendre à la place qui leur a été assignée.

➔ Attention : en fonction de l'attribution des salles, il y aura une entrée et une sortie (lorsque cela est possible) et cela ne devra pas empêcher de passer l'axe matérialisé par les portes coupe-feu, séparant un étage en deux. Nous veillerons, pour des raisons de sécurité, à ne rien mettre pour matérialiser une éventuelle séparation entre deux espaces sur un étage.

. **Pour les toilettes** : les élèves seront autorisés à se rendre aux toilettes après avoir obtenu un billet jetable. Ils devront se signaler auprès de la vie scolaire.

. Les élèves de 5^{ème} et 4^{ème} disposeront des toilettes extérieures dans la cour côté « gauche 5^{ème} / 4^{ème} et 3^{ème} »,

. Ceux de 6^{ème} et 3^{ème} disposeront des toilettes dans le hall dans la cour côté « droit 6^{ème} ».

Les professeurs vérifieront que l'élève mette bien le billet à la poubelle à son retour en classe.

. **Lors de la pause méridienne** : la limitation du brassage sera plus complexe car nous utiliserons uniquement la cour côté « gauche 5^{ème} / 4^{ème} et 3^{ème} ». Les élèves passeront au réfectoire par classes, en fonction du roulement mis en place par la vie scolaire en adéquation avec la répartition en deux services :

- 1^{er} service = 12h15 – 12h45 ;
- 12h45 – 12h50 = aération et ventilation du restaurant scolaire ;
- 2^{ème} service = 12h50 – 13h20.

La règle liée au lavage des mains avant de récupérer le plateau est maintenue. Quatre zones ont été définies : chacune d'elle correspond à un niveau de classes. Un plan de table sera réalisé par les assistants d'éducation et ne pourra pas être modifié. Les élèves ainsi que les personnels devront respecter le sens de circulation. Pour les casiers, la vie scolaire affectera les casiers en procédant à une répartition par niveaux.

Les personnels accéderont prioritairement au restaurant scolaire entre 12h14 et 12 heures 20, afin d'éviter de se retrouver dans le flux des élèves. Lors du repas dans la salle des commensaux, le principe de distanciation physique sera appliqué et devra être respecté. Le principe des chaises en quinconce sera de vigueur. Pendant la période d'application du protocole, la distribution de « Rab » sera suspendue pour éviter de générer des mouvements élèves puisqu'ils ne sont pas autorisés à circuler dans le réfectoire.

Les élèves qui déjeunent au ticket pourront le faire, sauf en cas de dégradation de la situation sanitaire, notamment en cas de niveau 3 ou 4 de mesures. Dans ces niveaux, seule une situation de force « majeur » signalée par les responsables légaux permettra d'autoriser les élèves à déjeuner au ticket.

➤ Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

En lien avec la collectivité territoriale et les agents, la désinfection et le nettoyage des locaux, des sols, des surfaces et des points contacts sont des éléments indispensables de la lutte contre la propagation du virus. L'accès au banc et espaces collectifs extérieurs est autorisé. Le prêt de matériel est autorisé pour un même groupe classe et devra être désinfecté après chaque utilisation.

Au collège Pierre Norange : les agents territoriaux effectueront au moins une fois par jour une désinfection et un nettoyage complet des locaux (classes, réfectoire, CDI ...), des sols, des surfaces et des points contacts. Une fiche de suivi des actions de désinfection et de nettoyage est affichée dans tous les lieux de l'établissement et sera renseignée chaque jour. L'accent sera mis sur les points contacts et les sanitaires.

En ce qui concerne les enseignements : le prêt de matériel est toléré mais devra respecter scrupuleusement le nettoyage des mains avant et après utilisation et un nettoyage des objets et surfaces. Pour les manuels scolaires, il est possible de projeter les pages du manuel utilisé après les avoir scannées. Les objets utilisés collectivement seront systématiquement désinfectés et ne pourront pas être utilisés dans les 24 heures qui suivent.

FICHE N°2 – NIVEAU 1 – NIVEAU VERT : ADAPTATIONS

Plan de continuité pédagogique
Scénario Vert

Cadre sanitaire année scolaire 2021-2022	Doctrine d'accueil	Protocole sanitaire	Activités physiques et sportives
Niveau 1 / Niveau vert	<p>Cours en présentiel en école primaire</p> <p>Cours en présentiel au collège</p> <p>Cours en présentiel au lycée</p>	<p>Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter du collège (droit commun en extérieur)</p> <p>Limitation des regroupements importants</p> <p>Désinfection des surfaces fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service</p> <p>Maintien des mesures renforcées aération et lavage des mains</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Port du masque <p>Pas de port du masque ni en intérieur ni en extérieur lors d'une activité physique</p> <p>Port du masque pour les élèves statiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lieux de pratique <p>Activité physique en intérieur et extérieur sans port du masque</p> <p>Activités aquatiques possibles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pratiques autorisées <p>Toutes les activités physiques et sportives sont autorisées</p>

Application au collège Pierre Norange :

Modalité d'accueil des élèves	Cours en présentiel pour tous les élèves.
Gestes Barrières	S'applique en tout temps, partout et par tout le monde.
Port du masque	Le port du masque est obligatoire pour tous à l'intérieur du bâtiment, dans toutes les situations. En ce qui concerne les espaces extérieurs du collège et aux abords, le droit commun s'impose. En fonction de l'arrêté préfectorale, la direction fixera la consigne liée au port du masque à l'extérieur, notamment lors des récréations et de la pause méridienne.
Règle de brassage	Fonctionnement selon le principe suivant : les élèves circuleront librement dans les couloirs. Chaque professeur récupérera sa salle habituelle.
Aération et ventilation des locaux	L'aération et la ventilation, combinée aux gestes barrières, sont impératives et visent à réduire les risques de contamination. Ce sont deux facteurs essentiels pour le renouvellement de l'air, facteur primordial pour lutter contre la propagation du virus. Les agents et l'ensemble des personnels devront procéder à l'aération des locaux et des classes dès que cela est possible. Les agents effectueront cette tâche le matin, avant l'arrivée des élèves et des personnels, puis en fin de journée. Les professeurs se chargeront de ventiler les salles de classe à minima 15 minutes par heure.
Nettoyage et désinfection des locaux	Les agents territoriaux effectueront au moins une fois par jour une désinfection et un nettoyage complet des locaux (classes, réfectoire, CDI ...), des sols, des surfaces et des points contacts. Une fiche de suivi des actions de désinfection et de nettoyage est affichée dans tous les lieux de l'établissement et sera renseignée chaque jour. L'accent sera mis sur les points contacts et les sanitaires.
Demi-pension	Organisation en 2 services (12h15 – 12h45 et 12h50 – 13h20) avec 5' de ventilation entre chaque. Mise en place d'espace par niveaux avec plan de table. Signalisation créée avec un sens de circulation.
EPS / Association sportive	Suivre les directives imposées par le niveau de mesures.
Continuité pédagogique	Principe 1 : renseigner le plus précisément possible le cahier de texte sur pronote : les devoirs et les cours. Principe 2 : avoir une semaine de travail planifiée à l'avance afin de faire face à une fermeture soudaine. Principe 3 : en cas d'isolement, au cas par cas et à la demande des familles, les cours pourront être imprimés par le collège et mis à disposition de l'élève. Transmission du travail au principal adjoint.

Attention : en cas d'évolution sur le niveau de mesures à appliquer, la direction fixera un calendrier pour la mise en œuvre des modifications.

FICHE N°3 – NIVEAU 2 – NIVEAU JAUNE : ADAPTATIONS

Plan de continuité pédagogique			
Scénario jaune			
Cadre sanitaire année scolaire 2021-2022	Doctrine d'accueil	Protocole sanitaire	Activités physiques et sportives
Niveau 2 / Niveau jaune	<p>Cours en présentiel en école primaire</p> <p>Cours en présentiel au collège</p> <p>Cours en présentiel au lycée</p>	<p>Maintien des mesures renforcées aération et lavage des mains</p> <p>Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire (droit commun en extérieur)</p> <p>Limitation du brassage par niveau obligatoire</p> <p>Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service</p>	<ul style="list-style-type: none"> Distances physiques adaptées selon les pratiques sportives. Sports de contacts proscrits en intérieur Port du masque Pas de port du masque en intérieur et en extérieur lors d'une activité physique Port du masque pour les élèves statiques Lieux de pratique Activité physique en intérieur et extérieur sans port du masque Activités aquatiques

Application au collège Pierre Norange :

Modalité d'accueil des élèves	Cours en présentiel pour tous les élèves.
Gestes Barrières	S'applique en tout temps, partout et par tout le monde.
Port du masque	Le port du masque est obligatoire pour tous à l'intérieur du bâtiment, dans toutes les situations. En ce qui concerne les espaces extérieurs du collège et aux abords, le droit commun s'impose. Conformément au dernier arrêté préfectoral, la direction fixera la consigne liée au port du masque à l'extérieur, notamment lors des récréations et de la pause méridienne : le port du masque à l'extérieur est obligatoire à partir du 15/11/21.
Règle de brassage	Fonctionnement selon le principe suivant : les élèves circuleront dans les couloirs entre chaque heure de cours mais respecteront les sens de circulation. Chaque professeur récupérera sa salle habituelle. L'établissement est coupé en deux parties : 5/4 à gauche côté CDI et 6/3 à droite côté salle des professeurs.
Règles de circulation	<ul style="list-style-type: none"> Les classes de 5/4 circuleront préférentiellement sur le coté gauche de l'établissement : les élèves circuleront entre les étages par l'escalier A. Les classes de 6/3 circuleront préférentiellement sur le côté droit de l'établissement : les élèves circuleront entre les étages par l'escalier B. Une souplesse est fixée avec l'idée que les élèves devront se rendre à la salle du cours suivant par le chemin le plus rapide. La circulation dans les escaliers se fera toujours à droite. Lors de la montée et de la descente des classes : veiller à ce que les groupes ne se mélangent pas.
Aération et ventilation des locaux	L'aération et la ventilation, combinées aux gestes barrières, sont impératives et visent à réduire les risques de contamination. Ce sont deux facteurs essentiels pour le renouvellement de l'air, facteur primordial pour lutter contre la propagation du virus. Les professeurs devront procéder à l'aération des classes dès que cela est possible, en y associant les élèves s'ils le souhaitent pour les responsabiliser. Les agents effectueront cette tâche le matin, avant l'arrivée des élèves et des personnels, puis en fin de journée. Les professeurs se chargeront de ventiler les salles de classe à minima 15 minutes par heure.
Nettoyage et désinfection des locaux	Les agents territoriaux effectueront au moins une fois par jour une désinfection et un nettoyage complet des locaux (classes, réfectoire, CDI ...), des sols, des surfaces et des points contacts. Une fiche de suivi des actions de désinfection et de nettoyage est affichée dans tous les lieux de l'établissement et sera renseignée chaque jour. L'accent sera mis sur les points contacts et les sanitaires.
Demi-pension	Organisation en 2 services (12h15 – 12h45 et 12h50 – 13h20) avec 5' de ventilation entre chaque. Mise en place d'espace par niveaux avec plan de table. Signalisation créée avec un sens de circulation.
EPS / Association sportive	Suivre les directives imposées par le niveau de mesures.
Continuité pédagogique	<p>Principe 1 : renseigner le plus précisément possible le cahier de texte sur pronote : les devoirs et les cours.</p> <p>Principe 2 : avoir une semaine de travail planifiée à l'avance afin de faire face à une fermeture soudaine.</p> <p>Principe 3 : en cas d'isolement, au cas par cas et à la demande des familles, les cours pourront être imprimés par le collège et mis à disposition de l'élève. Transmission du travail au principal adjoint.</p>

Attention : en cas d'évolution sur le niveau de mesures à appliquer, la direction fixera un calendrier pour la mise en œuvre des modifications.

FICHE N°4 – NIVEAU 3 – NIVEAU ORANGE : ADAPTATIONS

Plan de continuité pédagogique			
Scénario orange			
Cadre sanitaire année scolaire 2021-2022	Doctrine d'accueil	Protocole sanitaire	Activités physiques et sportives
Niveau 3 / Niveau orange	Cours en présentiel en école primaire Cours en présentiel au collège Hybridation au lycée selon contexte local	Maintien des mesures renforcées aération et lavage des mains Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le premier degré Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur dans le respect d'une distanciation de deux mètres	<ul style="list-style-type: none"> Distances physiques 2 mètres pour les activités en statique, lors des activités en intérieur et en extérieur Activités de contacts proscrites en intérieur et extérieur Port du masque Port du masque en intérieur lors d'une activité physique Port du masque pour les élèves statiques Activités sans port du masque uniquement en extérieur Lieux de pratique Activités organisées sous réserve qu'elles concernent des élèves relevant d'un même groupe Pas de rencontre entre établissements ou entre différents groupes Pratiques autorisées Aucun sport de contact n'est possible Activités en intérieur uniquement de « basse intensité » Activités en extérieur à l'exception de celles de contact

Application au collège Pierre Norange :

Modalité d'accueil des élèves	Cours en présentiel pour tous les élèves.
Gestes Barrières	S'applique en tout temps, partout et par tout le monde.
Port du masque	Le port du masque est obligatoire pour tous à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment, dans toutes les situations.
Règle de brassage	Fonctionnement selon le principe suivant : une classe = une salle fixe. Ce sont les adultes qui circuleront d'une heure à l'autre. L'établissement est coupé en deux parties : 5/4 à gauche côté CDI et 6/3 à droite côté salle des professeurs, avec répartition des niveaux de classes par étages (5 ^{ème} = côté gauche au 1 ^{er} étage / 4 ^{ème} = côté gauche au 2 nd étage / 6 ^{ème} = côté droit au 1 ^{er} étage / 3 ^{ème} = côté droit au 2 nd étage) en concordance avec la fiche n°7 sur la répartition des classes dans les salles (maintien des salles spécifiques).
Aération et ventilation des locaux	L'aération et la ventilation, combinée aux gestes barrières, sont impératives et visent à réduire les risques de contamination. Ce sont deux facteurs essentiels pour le renouvellement de l'air, facteur primordial pour lutter contre la propagation du virus. Les agents et l'ensemble des personnels devront procéder à l'aération des locaux et des classes dès que cela est possible. Les agents effectueront cette tâche le matin, avant l'arrivée des élèves et des personnels, puis en fin de journée. Les professeurs se chargeront de ventiler les salles de classe à minima 15 minutes par heure.
Nettoyage et désinfection des locaux	Les agents territoriaux effectueront au moins deux fois par jour une désinfection et un nettoyage complet des locaux (classes, réfectoire, CDI ...), des sols, des surfaces et des points contacts. Une fiche de suivi des actions de désinfection et de nettoyage est affichée dans tous les lieux de l'établissement et sera renseignée chaque jour. L'accent sera mis sur les points contacts et les sanitaires.
Demi-pension	Organisation en 2 services (12h15 – 12h45 et 12h50 – 13h20) avec 5' de ventilation entre chaque. Mise en place d'espace par classes avec plan de table. Signalisation créée avec un sens de circulation.
EPS / Association sportive	Suivre les directives imposées par le niveau de mesures.
Continuité pédagogique	Principe 1 : renseigner le plus précisément possible le cahier de texte sur pronote : les devoirs et les cours. Principe 2 : avoir une semaine de travail planifiée à l'avance afin de faire face à une fermeture soudaine. Principe 3 : en cas d'isolement, au cas par cas et à la demande des familles, les cours pourront être imprimés par le collège et mis à disposition de l'élève. Transmission du travail au principal adjoint.

Attention : en cas d'évolution sur le niveau de mesures à appliquer, la direction fixera un calendrier pour la mise en œuvre des modifications.

FICHE N°5 – NIVEAU 4 – NIVEAU ROUGE : ADAPTATIONS

Plan de continuité pédagogique Scénario rouge			
Cadre sanitaire année scolaire 2021-2022	Doctrine d'accueil	Protocole sanitaire	Activités physiques et sportives
Niveau 4 / Niveau rouge	<p>Cours en présentiel en école primaire</p> <p>Hybridation pour les élèves de 4^{ème} et 3^{ème} avec jauge à 50 % des effectifs des niveaux</p> <p>Hybridation au lycée avec jauge à 50 % des effectifs de l'établissement</p>	<p>Maintien des mesures renforcées aération et lavage des mains</p> <p>Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire</p> <p>Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le premier degré</p> <p>Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas</p>	<ul style="list-style-type: none"> Distances physiques 2 mètres pour les activités en statique, lors des activités en extérieur Activités de contacts proscrites Port du masque Port du masque pour les élèves statiques Activités sans port du masque uniquement en extérieur Lieux de pratique Activités en extérieur sans port du masque Pratiques autorisées <p>Activités en intérieur proscrites</p> <p>Activités en extérieur à l'exception de celles de contact</p>

Application au collège Pierre Norange :

Modalité d'accueil des élèves	Cours en présentiel pour tous les élèves de 6 ^{ème} et 5 ^{ème} . Cours en alternance (présentiel et distanciel) pour les tous les élèves de 4 ^{ème} et 3 ^{ème} : mise en place de 2 groupes au sein d'une classe avec présence du lundi au mercredi pour le G1 et du jeudi au vendredi pour le G2. Inversion la semaine suivante. Lorsque le groupe est placé en distanciel, tous les élèves se verront remettre une pochette de travail en autonomie.
Gestes Barrières	S'applique en tout temps, partout et par tout le monde.
Port du masque	Le port du masque est obligatoire pour tous à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment, dans toutes les situations.
Règle de brassage	Fonctionnement selon le principe suivant : une classe = une salle fixe. Ce sont les adultes qui circuleront d'une heure à l'autre. L'établissement est coupé en deux parties : 5/4 à gauche côté CDI et 6/3 à droite côté salle des professeurs, avec répartition des niveaux de classes par étages (5 ^{ème} = côté gauche au 1 ^{er} étage / 4 ^{ème} = côté gauche au 2 nd étage / 6 ^{ème} = côté droit au 1 ^{er} étage / 3 ^{ème} = côté droit au 2 nd étage) en concordance avec la fiche n°7 sur la répartition des classes dans les salles. Les salles spécifiques ne sont pas maintenues.
Aération et ventilation des locaux	L'aération et la ventilation, combinée aux gestes barrières, sont impératives et visent à réduire les risques de contamination. Ce sont deux facteurs essentiels pour le renouvellement de l'air, facteur primordial pour lutter contre la propagation du virus. Les agents et l'ensemble des personnels devront procéder à l'aération des locaux et des classes dès que cela est possible. Les agents effectueront cette tâche le matin, avant l'arrivée des élèves et des personnels, puis en fin de journée. Les professeurs se chargeront de ventiler les salles de classe à minima 15 minutes par heure.
Nettoyage et désinfection des locaux	Les agents territoriaux effectueront au moins deux fois par jour une désinfection et un nettoyage complet des locaux (classes, réfectoire, CDI ...), des sols, des surfaces et des points contacts. Une fiche de suivi des actions de désinfection et de nettoyage est affichée dans tous les lieux de l'établissement et sera renseignée chaque jour. L'accent sera mis sur les points contacts et les sanitaires.
Demi-pension	Organisation en 2 services (12h15 – 12h45 et 12h50 – 13h20) avec 5' de ventilation entre chaque. Mise en place d'espace par classes avec plan de table. Signalisation créée avec un sens de circulation. Si cela est nécessaire, passage à 3 services avec adaptation des cours d'EPS sur l'horaire M3-M4 et S1-S2.
EPS / Association sportive	Suivre les directives imposées par le niveau de mesures.
Continuité pédagogique	Principe 1 : renseigner le plus précisément possible le cahier de texte sur pronote : les devoirs et les cours. Principe 2 : avoir une semaine de travail planifiée à l'avance afin de faire face à une fermeture soudaine. Principe 3 : en cas d'isolement, au cas par cas et à la demande des familles, les cours pourront être imprimés par le collège et mis à disposition de l'élève. Transmission du travail au principal adjoint. Principe 4 : en cas de très forte dégradation, mise en place du « drive » sous le garage à vélo afin de permettre à tous les élèves de récupérer les documents en support papier. La pochette sera également numérisée et déposée dans un espace précis sur le site internet.

Attention : en cas d'évolution sur le niveau de mesures à appliquer, la direction fixera un calendrier pour la mise en œuvre des modifications.

**FICHE N°6 - LA CONDUITE A TENIR EN CAS DE MALADIE
ET LES PRINCIPES DE BASES DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE**

EN CAS DE MALADIE – cadre général s’appliquant à tous, adultes et élèves :

La lutte contre la propagation du virus passe avant tout par l'isolement des malades et des cas contacts. Par conséquent dès qu'un cas se déclare, il est essentiel que les personnes consultent un médecin et **informent la direction de l'établissement**.

Trois situations peuvent se présenter :

1. La personne est cas contact = elle doit observer une quarantaine de 7 jours avec un premier test dans les plus brefs délais puis un second à 7 jours. La personne pourra revenir au collège si le résultat des deux tests est négatif, munie d'une attestation sur l'honneur renseignée par les responsables légaux.
2. La personne est cas confirmé = elle doit observer une quarantaine de 10 jours.
3. La personne est cas contact mais est vaccinée ou a eu la COVID dans un délai inférieur à 2 mois = fournir sans délai l'attestation sur l'honneur renseignée par les responsables légaux pour revenir au collège et poursuivre le présentiel.

Rappel sur la définition d'un cas contact : la personne est cas contact lorsqu'elle a été exposée, sans protection particulière (notamment le port du masque), au virus. Les situations les plus exposantes sont : le repas, la pratique sportive. La liste des cas contacts est dressée conjointement par l'infirmière de l'établissement, la direction et le médecin conseil de la cellule académique.

Si un malade se déclare dans l'établissement, il doit être orienté sans délai vers l'infirmière qui évaluera la situation et si nécessaire renverra l'élève à son domicile.

Rappels des démarches effectuées au sein du collège :

1. Isolement immédiat de l'élève dans le bureau du médecin scolaire ;
2. Contact de la famille ;
3. Déclaration de la situation sur l'espace ETNA dédié par la direction ;
4. Echange sur la situation avec le médecin conseil de la cellule académique COVID ;
5. Information des personnels et des familles de la classe de l'élève ;
6. Suivi de l'élève malade par l'infirmière.

En cas de suspicion d'un cas COVID et ou d'une situation avérée (test positif), la direction de l'établissement alertera les autorités académiques et suivra la procédure définie.

Un suivi des différentes situations est effectué par l'infirmière de l'établissement. Un point hebdomadaire sera réalisé entre le chef d'établissement et l'infirmière. En cas de dégradation importante de la situation, le suivi sera effectué de manière journalier en lien avec notre autorité académique.

LA CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE

La situation est susceptible d'évoluer rapidement. Le cas échéant, il nous faudra nous adapter non moins rapidement, aussi, pour mettre en œuvre la continuité pédagogique en distanciel.

Par mesure de précaution, les enseignants anticiperont la préparation de séquences de travail à distance pour chacune des classes, pour une durée d'une semaine.

Elles pourront s'avérer utiles si nous devons restreindre l'accès des élèves pour un cours, une classe ou tout l'établissement.

Afin d'accompagner les personnels dans la mise en œuvre des modalités d'organisation des enseignements, le plan de continuité pédagogique national ainsi que l'ensemble des ressources (cours en ligne, classes virtuelles avec Ma classe à la maison, etc.) sont disponibles gratuitement.

Ce plan est consultable à l'adresse suivante : <https://eduscol.education.fr/cid152893/rentree-scolaire-2020-plan-de-continuite-pedagogique.html>

Rappel sur les principes de la continuité pédagogique au sein du collège Pierre Norange :

- Principe 1 : renseigner le plus précisément possible le cahier de texte sur pronote : les devoirs et les cours.
- Principe 2 : avoir une semaine de travail planifiée à l'avance afin de faire face à une fermeture soudaine.
- Principe 3 : en cas d'isolement, au cas par cas et à la demande des familles, les cours pourront être imprimés par le collège et mis à disposition de l'élève. Transmission du travail au principal adjoint.
- Principe 4 : en cas de très forte dégradation, mise en place du « drive » sous le garage à vélo afin de permettre à tous les élèves de récupérer les documents en support papier. La pochette sera également numérisée et déposée dans un espace précis sur le site internet.
 - S'applique sur le niveau rouge.

FICHE N°7 – REPARTITION DES SALLES QUI SERA EFFECTIVE A PARTIR DU NIVEAU 3 -ORANGE**Côté « classes de 5^{ème} et de 4^{ème} »****Rez-de-chaussée**

- 5.1 – effectif : 16 élèves → salle A44
- 4.1 – effectif : 16 élèves → salle A43

En plus pour la pratique pro : salle A43 et la cuisine pédagogique avec Mme Van Hamme.

- Vigilance sur le mardi et jeudi : les 4.1 devront nettoyer et désinfecter la salle avant l'arrivée des 3.1 à 13h45.

Même incidence sur la pratique professionnelle avec Mme Conventi qui se déroulera dans la serre pédagogique.

1^{er} étage

- 5.2 – effectif : 27 élèves → salle B2
- 5.3 – effectif : 27 élèves → salle B5
- 5.4 – effectif : 26 élèves → salle B4

2^{ème} étage

- 4.2 – effectif : 21 élèves → salle C4
- 4.3 – effectif : 24 élèves → salle C7
- 4.4 – effectif : 23 élèves → salle C6

Côté « classes de 6^{ème} et de 3^{ème} »**Rez-de-chaussée**

- 6.1 – effectif : 15 élèves → salle A35
- 3.1 – effectif : 15 élèves → salle A42

En plus pour la pratique pro : salle A42 et la cuisine pédagogique avec Mme Van Hamme.

- Vigilance sur le mardi et jeudi : les 4.1 devront nettoyer et désinfecter la salle avant l'arrivée des 3.1 à 13h45.

Même incidence sur la pratique professionnelle avec Mme Conventi qui se déroulera dans la serre pédagogique

1^{er} étage

- 6.2 – effectif : 24 élèves → salle B7
- 6.3 – effectif : 24 élèves → salle B6
- 6.4 – effectif : 24 élèves → salle B8

2^{ème} étage

- 3.2 – effectif prévisionnel : 22 élèves → salle C8
- 3.3 – effectif prévisionnel : 21 élèves → salle C9
- 3.4 – effectif prévisionnel : 22 élèves → salle C11

Situations particulières = salles spécifiques :

- Salles pour les formations du GRETA : A8 et A7.
- Devoirs faits : salles fixes des classes, salles numériques ou salle A9.
- ULIS : salle B15 = Vigilance entre deux groupes : veiller à la répartition des groupes dans l'espace.
 - Interventions des personnels de soins : foyer des élèves et bureau du médecin scolaire = nettoyage après chaque utilisation.
- LV2 Allemand : salle C12 = Vigilance entre deux groupes avec nettoyage des tables et du matériel entre chaque groupe.
- Salles de sciences :
 - Technologie : salles numériques C13 et B12 = Vigilance entre deux groupes avec nettoyage des tables et du matériel entre chaque groupe.
 - Sciences physiques et SVT : B19 et B21 = Vigilance entre deux groupes avec nettoyage des tables et du matériel entre chaque groupe.
- Salles d'arts :
 - Arts plastiques : A10 = Vigilance entre deux groupes avec nettoyage des tables et du matériel entre chaque groupe.
 - Education musicale : A11 = Vigilance entre deux groupes avec nettoyage des tables et du matériels entre chaque groupe.
- EPS et association sportive : protocole particulier.
- Salles de réunion : Salle polyvalente = 18-20 places maxi / Restaurant scolaire = 50 places maxi. / Ex bureau de l'AS : 8 places.